



COMMUNE DE CRESSIER

**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL
GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT
D'ENGAGEMENT DE CHF 76'000.00 POUR LA
REFECTION DU CHEMIN NEUF**

Auteur : Conseil communal
Date : 1^{er} juin 2026

Table des matières :

1. Introduction
2. Développement
3. Impact financier
4. Conclusion
5. Projet d'arrêté

Liste des abréviations principales :

Abréviation	Signification
LFinEC	Loi sur les finances de l'Etat et des Communes
RLFinEC	Règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes
RCF	Règlement communal des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le Chemin Neuf relie durant la belle saison le hameau de Frochoux à la route cantonale St-Blaise – Voëns - Enges

2. Développement

En 2024, la partie supérieure du Chemin Neuf a été réfectionnée. Il s'agit maintenant de terminer cette remise à niveau en réfectionnant la partie inférieure de la route.

Les travaux planifiés consistent à procéder au dégrappage par fraisage de la surface bitumineuse, ensuite un compactage du coffre sera refait puis un nouvel enrobé de 7cm sera posé afin de garantir la pérennité de ce chemin qui est non seulement employé par des véhicules légers mais également par du trafic agricole.

Ce procédé permet également que le revêtement étant neuf, ceci empêchera des remontées d'eau par capillarité et par conséquent des fissures qui détérioreraient plus rapidement le chemin. Ci-après, nous vous joignons deux photos de l'état actuel de la chaussée.

Comme vous pourrez le constater, le revêtement est passablement abimé sur les accotements ce qui favorise le passage de l'eau sous le revêtement bitumineux et favorise les fissures voire l'éclatement du goudron.





3. Détail financier

Le tableau ci-après, vous décrit l'ensemble des travaux nécessaires à la réparation de la route du chemin Neuf

Description	Montant (CHF)
Installation de chantier, transport des machines et de l'outillage, mise en place des moyens d'accès provisoires durant l'exécution des travaux	2'200.00
Découpe de l'enrobé, épaisseur 7cm	119.00
Fraisage et dégrappage d'une profondeur de 7cm de l'enrobé bitumineux laissé sur place	3'850.00
Façonnage d'une planie avec les matériaux stockés sur place ou d'apport y compris correction des pentes pour l'écoulement des eaux pluviales et compactage	10'450.00
Fourniture de grave diam. 0/22	720.00
Création de 6 rigoles pour évacuation des eaux pluviales sur le bas coté	2'700.00
Fourniture et pose de bande TOK	59.50
Fourniture et pose à la machine d'un enrobé à chaud ACT 16 N épaisseur 7cm , y compris compactage de l'enrobé	43'800.00
Divers et imprévus	6'000.00
Sous-Total 1	69'898.50
TVA 8.1%	5'661.80
Sous-Total 2	75'560.30
Montant arrondi à	76'000.00

4. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre en considération le contenu du présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons.

Cressier, le 1^{er} juin 2026

Conseil communal

5. Projet d'arrêté

ARRÊTÉ **relatif à une demande de crédit d'engagement de** **CHF 76'000.00 pour la réfection du chemin Neuf**

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} juin 2026;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 27 juin 2024 ;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission SITP ;

Sur proposition du Conseil communal;

arrête :

Art. premier Un crédit d'engagement de CHF 76'000.00 est accordé au Conseil communal pour la réfection du chemin Neuf.

Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20260601 et amortie au taux de 10%.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Cressier, le 25 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL,

le président,

le secrétaire,

P. Geissbühler

L. Veuve

